

ÉCOGESTES MEDITERRANEE 2016
Convention de partenariat

Entre :

Le coordinateur régional

CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur
5 rue de Mimont – 06400 Cannes,
Représenté par son Président, M. François Kolmer
Agissant en tant que coordinateur régional de la campagne Ecogestes Méditerranée ;

d'une part

La structure ambassadrice et relais départemental pour le VAR (83)

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez,
Bâtiment le Grand Sud - 2 rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin
Représenté par son président, M. Vincent MORISSE

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Écogestes Méditerranée est une campagne de sensibilisation des usagers de la mer et plus particulièrement des plaisanciers le long du littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle contribue aux efforts des gestionnaires dans leurs actions de préservation des milieux marins littoraux.

Écogestes Méditerranée est un projet de réseau mis en œuvre par 17 structures d'éducation à l'environnement et de gestionnaires de milieux. La campagne s'appuie également sur un réseau de partenaires publics et privés qui participent techniquement et financièrement à l'opération.

Le document intitulé « Écogestes Méditerranée – Programme d'actions 2016 », détaille les objectifs et les actions de la campagne (voir annexe).

1. Contexte du projet

Ce projet est mené dans le cadre des actions du Réseau mer avec comme partenaires : le Conseil Régional PACA, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la DREAL PACA et l'ADEME. L'opération reçoit le soutien de partenaires privés.

Écogestes est une campagne de terrain qui doit répondre aux besoins des différents territoires et à leurs enjeux vis-à-vis de la plaisance et d'autres usages des espaces littoraux.

La structure ambassadrice met en place son plan d'actions local avec des actions de terrain organisées et financées localement à l'échelle de son territoire d'intervention. Ce plan d'actions doit contribuer d'une part à l'amélioration de la qualité des espaces littoraux et d'autre part accompagner et relayer les politiques publiques de gestion des différents territoires.

2. Objectifs du plan d'action local

Pour 2016, la structure ambassadrice construit son plan d'actions local autour des points suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Les domaines d'intervention et les publics

083-200036077-20160719-20160000101-DE
Sensibiliser les plaisanciers sur leurs lieux de mouillage ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Convention de partenariat
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Mise en œuvre de la campagne Écogestes Méditerranée 2016

- Relayer les messages de sensibilisation via les réseaux de professionnels de la plaisance (ports, loueurs, bateaux-écoles, magasins d'accastillage) ;
- Élargir les publics vers tous les usagers des espaces littoraux : plaisanciers, pêcheurs, industrie nautique, loueurs de bateaux, bateaux école, les grosses unités et leurs problématiques, sports émergents, élus, tourisme ;
- Diversifier les messages pour répondre aux attentes des partenaires ;
- Développer des actions de sensibilisation intégrées aux démarches locales de gestion.

Méthodes d'action

- Actions menées par des ambassadeurs professionnels et formés, en mer au contact des plaisanciers sur leur lieu de mouillage ou à terre dans les ports et lors de manifestations en lien avec la plaisance ;
- Recours à la communication engageante lors des entretiens pour favoriser le changement de comportement ;
- Des méthodes d'intervention et outils pédagogiques adaptables aux besoins locaux ;
- Des actions cohérentes avec les mesures de gestion mises en œuvre sur les territoires ;
- Campagne d'affichage : partenariat avec des points relais avec des affiches diffusants des messages et des fiches conseils :

*Les capitaineries

Le partenariat avec UPACA permet de diffuser les fiches-conseils et les DVD dans les ports adhérents à cette Union. Les capitaineries non adhérentes pourront être alimentées par les structures ambassadrices. Cette tâche se fera en même temps que l'affichage.

*Les loueurs de bateaux et les bateaux-écoles

- La participation à des assemblées portuaires et à des évènements locaux en lien avec la plaisance ;
- Une campagne de communication pour relayer les actions dans les médias.

3. Engagement de la coordination régionale

La coordination régionale et les relais départementaux ont la charge d'assurer la cohérence des actions de terrain avec le plan régional, de produire les supports de communication, de produire les bilans et documents de valorisation des actions menées. Lorsque le financement des actions locales est porté par la coordination, cette dernière s'engage à reverser aux structures ambassadrices concernées la partie des fonds sollicités au titre des actions de terrains en respectant le plan de financement négocié avec les financeurs départementaux et locaux.

Pour l'exécution des plans d'action locaux, le coordinateur assure, de plus, les missions suivantes :

- 1- **Outils pédagogiques** : mise à jour, coordination et gestion de l'impression des outils pédagogiques de la campagne, et leur mise à disposition des structures ambassadrices ;
- 2- **Relation presse** (dossier de présentation 2016 de la campagne, document en ligne accessible par via un lien, communiqué de presse personnalisable diffusé aux structures ambassadrices pour leur permettre de contacter leurs relais de presse locale, animation de réseaux sociaux) ;
- 3- **Ingénierie des dossiers de subventions et relation avec les financeurs** ;
- 4- **Suivi des financeurs privés** (recherche de financeurs, négociation des contrats, suivi opérationnel...) ;
- 5- **Plan d'action/stratégie** : études des besoins du territoire (cohérence territoriale), capitalisation des données, connaissances du territoire, réflexion sur la stratégie régionale et évolution de la campagne
- 6- **Animation du collectif** (consultations inter-coordinateurs, communication interne) ;
- 7- **Rédaction du bilan**

8- **Assurer la cohérence des actions de terrain** (capitalisation des nouvelles expériences, adaptations de la communication engageante, pédagogie de l'engagement, accompagnement de structures locales dans des cas particuliers) ;

9- **Financer les structures ambassadrices présentes lors des temps de réunion** et d'échanges proposés en avant-saison (**forfait de 320€ par structure pour deux réunions d'une demi-journée**).

Pour l'exécution du plan d'action régional et sa mise en œuvre au niveau départemental, le coordinateur assure les missions suivantes :

10- **Portage financier de la demande de subvention** faite auprès de l'Agence de l'Eau au titre de l'ingénierie de coordination départementale des actions de terrain (évaluée à 3 journées de travail); pour un montant de 960 euros par relais départemental;

11- **Reversement au relais départemental** de la subvention de 960 euros demandée au titre de l'ingénierie de coordination départementale des actions de terrain;

12- **Financer les journées de travail** consacrées par les relais départementaux aux **missions de coordination** qui leurs ont été déléguées avec un **coût journée de 320 euros**. Ces missions sont rappelées dans le tableau 1 ci-dessous :

Structure	Missions de coordination régionale déléguées aux relais départementaux	Nombre de jours prévus
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	Accompagnement continuation actions et orientations prises en 2015	5
	Rédaction du bilan régional	1
	Traitement statistique des données terrain à l'échelle départementale	1
	frais de mission (téléphone, internet, envois postaux, etc.)	Sur facture ou attestation
	Total	7
Ecoute Ta Planète	Suivi des actions à terre et assemblées-portuaires, stand, manifestation, et alimentation des points-relais	3
	Rédaction du bilan régional	0,5
	Traitement statistique des données terrain à l'échelle départementale	1
	frais de mission (téléphone, internet, envois postaux, etc.)	Sur facture ou attestation
	Total	4,5
Total nombre de jours missions de coordination régionale déléguées aux relais départementaux		11,5

4. Engagement de la structure ambassadrice

La structure ambassadrice s'engage à :

- 1- **Promouvoir le plan d'action local** tel que décrit dans l'article 2 en fonction de ses moyens matériels et humains et à atteindre l'objectif de 7 entretiens minimum réalisé par journée d'intervention en mer ;
- 2- **Rendre compte de ses actions** menées dans le cadre de la campagne Écogestes Méditerranée ;
- 3- **Transmettre les divers documents** à la demande du coordinateur en respectant les échéances (voir annexe)
- 4- **Réaliser un suivi régulier des interventions** pour être en mesure de le transmettre actualisé au relais départemental ;
- 5- Respecter les modalités d'intervention en appliquant les recommandations du « **Guide de l'entretien Écogestes en mer 2016** » (notamment la mise en œuvre d'une communication engageante lors des entretiens avec les plaisanciers)
- 6- Utiliser et mettre à jour régulièrement les **outils de planification des interventions** (planning en ligne : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1sPzoKXpYy99DUIphxe3hhD->

([CT1UBIVnl_BtmND23TIO/edit?usp=sharing](#)) ainsi que les supports de suivi et d'évaluation fournis par le coordinateur (**matrice_fiche suivi mer EG2016, matrice_bilan terre EG2016 – voir annexe**) ;

- 7- **Utiliser les supports pédagogiques** Écogestes fournis par le coordinateur dans le cadre de la campagne (guide pratique, bulletin d'engagement, fiche conseil, fanion) ;
- 8- **Assurer une campagne d'affichage** sur la ou les villes concernées ;
- 9- **Utiliser les supports de presse** (dossier de presse et le communiqué de presse) élaborés par le coordinateur de la communication et les relayer à ses contacts locaux ;
- 10- **Fournir les logos** des partenaires locaux ;
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
- 11- Produire des **articles de presse** et réaliser **au moins 5 photographies** sur le terrain représentatives des actions engagées ;
083-200036077-20160719-20160000101-DE
- 12- **Transmettre en fin de campagne le bilan des actions** de son plan local en respectant les échéances (voir annexe) ;
Réception par le préfet : 26/07/2016
Publication : 26/07/2016

Pour l'exécution du plan d'action régional et sa mise en œuvre au niveau départemental, la structure ambassadrice et relais départementale s'engage à :

- 13 **Mener les missions de coordination qui lui ont été déléguées**, telles qu'elles sont rappelées dans le tableau 1 du présent avenant
- 15 **Fournir tous les justificatifs** (factures et attestations) liés aux frais de missions du relais départemental, **ainsi qu'une facture incluant** :
 - le **versement de la subvention de l'Agence de l'Eau** portée par le coordinateur régional au titre de l'ingénierie de relai départemental des actions de terrain, dont le montant est précisé à l'article 3.11 du présent avenant
 - le règlement correspondant au **financement des différentes missions confiées** par le coordinateur régional telles que rappelées dans le tableau 1 de l'article 3.12 du présent avenant
 - le **financement de la participation aux réunions du collectif** du relais départemental (forfait de 320 euros comme précisé à l'article 3.9 de la convention)

5. Récapitulatif des documents complémentaires à la présente convention

Les différents outils et supports évoqués dans cette convention sont disponibles en téléchargement sur la dropbox Ecogestes www.dropbox.com – (identifiant : coordination@ecogestes.com mot de passe : zodiacetkayak) dans le dossier « coordination\Coordination 2016\Annexes convention »

Les documents complémentaires à la présente convention sont :

- Le **programme d'action Écogestes 2016**
- Le **Guide de l'entretien Écogestes en mer 2016**

Les documents suivants sont à déposer complétés par la structure ambassadrice dans la dropbox Écogestes dans le dossier « Public/Structures ambassadrices » au nom de sa structure, **au plus tard le 10 septembre 2016** :

- La **matrice de bilan des interventions à terre Écogestes 2016**
- La **matrice de fiche de suivi en mer Écogestes 2016**

NB : les structures ayant encore des interventions de programmées au delà de cette date devront transmettre les éléments à leur disposition au 10 septembre et transmettre à l'issue de la réalisation de leur programme d'intervention les données complémentaires)

6. Durée, interruption, litiges

La campagne Écogestes Méditerranée se déroulera pendant la période de juin à décembre 2016.
En cas de litige portant sur l'exécution de tout ou partie de la présente convention par l'un ou l'autre des signataires ils conviennent de rechercher en priorité un règlement à l'amiable et une tentative de transaction

Fait à Cannes, le

Signatures :

Avec mention manuscrite « lu et approuvé » - **Parafer chaque page**

Pour la structure ambassadrice, relais départemental	Pour la coordination régionale
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Le Président, Vincent Morisse	CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur Le Président, François Kolmer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation